« DANS DIX ANS, LA PARTIE SERA GAGNEE OU PERDUE... »
Président RENE PLEVEN
("Avenir de la Bretagne" p. 36)

l'avenir

ORGANE DE DEFENSE DES INTERETS DE LA BRETAGNE

MARS 1961
*
MENSUEL
*
4e année — N° 38
*
B.P. 89 BREST
*
C.C.P. Rennes 1132-86
*
Abonn. d'un an : 5 NF
*
Le n° : 0,50 NF

EDITORIAL

DE L'INFINI AU FINI

LES progrès accomplis par l'U.R.S.S. et les Etats-Unis dans l'exploration de l'espace donnent le vertige. Ils trahissent la possession d'une énorme puissance matérielle et d'une immense supériorité technique. Satellites et fusées, missions vers la lune et Vénus, sont-ils le témoignage que l'homme saura surmonter ses conquêtes ? Ou sont-ils au contraire le signe avant-coureur d'une catastrophe où l'humanité risque de sombrer, s'il prenait aux deux géants de notre temps la fantaisie d'en venir aux mains ?

Face à cette inconnue qui dépasse l'échelle humaine, que comptent, l'Europe, la France et notre petite Bretagne ? Quels lendemains se dessinent pour nos enfants et petits-enfants? L'ombre de l'immense U.R.S.S. en particulier, qui veille à nos portes, plane sur les esprits. N'en serons-nous pas le cap avancé d'ici quinze ou vingt ans ?

Telles sont les questions que beaucoup de nos compatriotes peuvent être légitimement amenés à se poser. Mais une chose reste certaine cependant : c'est qu'aucune de ces perspectives ne doit nous inciter à considérer nos problèmes comme étant trop petits pour nous préoccuper. La seule recette de vie a toujours été de considérer la minute présente comme devant durer, sinon toujours, du moins assez longtemps pour permettre à nos fragiles constructions humaines de s'établir et de demeurer.

D'autres empires ont déjà passé sur la terre ; d'autres civilisations ont déjà disparu. Mais une réalité demeure pour le Breton de notre temps : celle de sa patrie. Qu'ils soient gouvernés de Rennes, de Paris, de New-york ou de Moscou, les Bretons resteront attachés à leur petit bout d'Europe. Pour que la Bretagne ait la chance de survivre il faut seulement que la Bretagne devienne une entité solide organisée, et en possession de tous ses moyens. Ce n'est qu'ainsi qu'elle sera à même de laisser passer la tourmente qui peut un jour se lever, comme nos pères l'ont fait jadis pendant les décades de ruine et de domination des Normands. Quelles que puissent être les unités politiques *futures dans lesquelles nous pouvons un jour* nous trouver englobés pour un temps plus ou moins long, nos compatriotes doivent se convaincre qu'il faut que nous demeurions en position de force. Or, sans armature administrative et politique particulières, sans responsables propres, sans pouvoir sur notre propre destin, nous sommes aujourd'hui en position de faiblesse.

Quel que soit le visage que prendra le monde, quelles que soient les pressions que nous serons peut-être un jour appelés à subir, nous devons prendre nos dispositions pour affronter ce futur en tant que collectivité organisée et capable de reprendre en mains ses propres destinées lorsque la tempête se sera apaisée. Nous ne devons pas accepter plus longtemps d'être privés de toute armature, politique, sociale et culturelle qui nous soit propre, car tout peuple risque de périr s'il ne croit pas en lui-même, et s'il n'agit pas lui-même pour se sauver.

L'AVENIR.

UNE IMPORTANTE CONTRIBUTION du Président PLEVEN A LA PRISE DE CONSCIENCE BRETONNE

NOUS sommes assurément sensibles à l'hommage que rend à l'action du M.O.B. le Président Pléven, lorsqu'il emprunte le titre de notre journal pour le donner à son récent ouvrage consacré à la Bretagne (1).

A la vérité, l'hommage qu'il tenait ainsi à rendre à notre action est la seule justification de cet emprunt. Car ce n'est pas de la Bretagne qu'a traité l'ancien Président du Conseil, mais seulement de sa partie récemment baptisée *VIe Région Economique*. Et ce n'est pas tant l'avenir de cette région qu'il a voulu scruter ou annoncer, que son état présent en matière économique, son passif comme ses atouts et ses ressources. Seul, le dernier chapitre intitulé *Pour un programme breton* parle de ce qui devra être fait pour que soit assuré le développement économique des quatre départements en question. *Il est vrai que ces trente dernières pages sont sans conteste les plus importantes.*

Ces réserves faites, et pour ce qui est de la première, le Président Pléven peut être persuadé qu'il ne s'agit pas là pour nous d'une simple clause de style, nous n'en sommes que plus à l'aise pour souligner l'importance de l'apport représenté par ce livre dans le combat du mouvement breton. Qu'un ancien Président du Conseil admette le caractère *historiquement breton* de la Loire-Atlantique — ainsi d'ailleurs que l'a déjà fait le Président de la République — qu'il analyse avec minutie, secteur par secteur, le *mal breton* sur le plan économique et social, qu'il énumère ensuite en détail les possibilités de la Bretagne sur ce plan et conclue que ces possibilités ne seront exploitées que dans le cadre d'un *programme breton*, d'une loi-programme analogue à celle des départements d'Outre-Mer et reconnaissant pareillement les particularités de nos problèmes — voilà ce qui est important, ce qui, dans l'histoire du mouvement breton est sans précédent.

Non que cela nous surprenne, toutefois : la question bretonne se pose aujourd'hui avec une telle acuité qu'il n'est plus possible aux responsables de s'enfouir la tête dans le sable lorsqu'on l'énonce. Et ce qui semble au contraire surprenant, c'est qu'un homme comme le Président Pléven ait attendu 1961 pour se préoccuper de la question bretonne. Apparemment, la demi-retraite dans laquelle le régime tient les parlementaires n'a pas seulement des désavantages, elle leur permet de revenir aux sources...

Il n'empêche que ce livre va puissamment contribuer à faire connaître à l'opinion publique de Bretagne, de France et même d'Europe occidentale, au moins une partie de la question bretonne, et briser cette conspiration du silence organisée depuis des années par Paris. A ce titre, et à quelques autres, le Président Pléven doit être remercié, même si son travail souffre de graves lacunes et de quelques appréciations que nous jugeons contestables et qu'évidemment nous ne prenons pas à notre compte.

Nous présentons en page 6 quelques extraits caractéristiques de cet ouvrage. Nous sommes persuadés que le Président Pléven *ne verra pas d'inconvénient à ce que nous les reproduisions ici, que nous-mêmes n'en avons* vu à ce qu'il emprunte le titre de notre journal. La lecture de ces extraits ne dispense d'ailleurs nullement nos amis de se procurer l'ouvrage en entier, et éventuellement de nous faire connaître le sentiment qu'il leur inspire. L'ouverture d'une tribune de discussion serait peut-être même une bonne chose.

EXTRAITS DU LIVRE EN PAGE SIX

(1) René Pléven : *Avenir de la Bretagne*. (Calmann-Lévy éd., Paris).

LA LEÇON DE LA VIE DE PIERRE MOCAER

UNE fois de plus, bombardes et binious ont fait entendre sur un cercueil leurs notes déchirantes et triomphales. Pierre Mocaër a quitté notre Bretagne de la terre, qu'il avait servie avec cette puissance de fidélité que l'on trouve chez nous. Après Etienne Rivoallan, épi tôt tauché, c'est un des premiers semeurs qui se couche à son tour dans le champ où la moisson mûrit. Et nous ne savons s'il faut davantage pleurer l'ami perdu ou rendre grâce de ce qu'il a ajouté au trésor de son pays.

Pierre Mocaër nous laisse, avec ses œuvres, l'insigne leçon de son caractère.

Pensons-nous parfois qu'aucun terroir d'Europe n'a peut-être suscité autant de dévouements que la Bretagne, mais aussi qu'il n'en est peut-être pas où tant d'efforts aient porté jusqu'ici si peu de fruits. Notre situation géographique ne l'explique pas entièrement, et cela conduit à se demander si notre tempérament racial lui-même ne recélerait pas quelque germe d'échec.

Oui, il existe, ce germe de gaspillage des énergies bretonnes, et c'est le sectarisme ombrageux et étroit générateur d'indiscipline et d'esprit de chapelle. Il est souvent la contrepartie de notre horreur des compromissions et des demi-mesures, et qui oserait dire que les meilleurs d'entre nous, à moins d'une sainteté accrue, n'y sont pas exposés ? Or si nous cherchons à discerner ce qui détache Pierre Mocaër sur la toile de fond de ses contemporains, nous constatons que c'est avant tout son absence de sectarisme, sa main ouverte à tous et sa largeur d'esprit.

L'intransigeance obstinée s'est exprimée au siècle dernier dans le vers du demi-Nantais Victor Hugo : « Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là ! » Elle a son rôle à jouer dans les périodes de répression où le salut du peuple est dans le repliement de chacun sur soi. Mais elle est mortelle en période d'offensive. Elle peut gêner l'avance de l'adversaire, mais elle est incapable de gagner du terrain. Et si ancrée est-elle chez nous après tant de noires années d'une lutte perpétuellement décevante que nous continuons à nous en faire gloire comme si le vent de l'histoire n'était pas en train de tourner.

Ses fruits, ce sont maintenant les occasions perdues l'une après l'autre et notre impuissance à enrayer le recul des valeurs qui nous sont le plus chères. Si le sectarisme

(Suite en dernière page)

Pierre LAURENT.

BERCEAU ? OUI... PORTE FRONTIÈRE ? NON !

Les deux clichés ci-dessus nous ont été adressés anonymement, probablement par un des nombreux protestataires contre le morcellement de la Bretagne. Initiatives et Syndicats se mettront-ils d'accord pour éviter le retour de tels incidents sur des pannonceaux maladroits à la très provisoire ligne de démarcation ?

● **Yann FOUERE :** Le Gouvernement veut centraliser la décentralisation (page 3).

● **Yann MOGER :** Si la Bretagne faisait partie des Etats-Unis (page 4).

● **Tugdual KALVEZ :** NANTES, capitale bretonne.

Le M.O.B. et le problème des minorités en Algérie

Plusieurs organisations syndicales et politiques ont récemment publié un manifeste commun sur les garanties qui doivent être accordées aux minorités qui vivent en Algérie.

A la demande du bureau exécutif du M.O.B., Yann Poilvet a fait connaître aux promoteurs l'adhésion du mouvement breton à ce texte qui nous paraît doublement valable : d'une part, parce que de nombreux Bretons vivent en Algérie et qu'il importe de sauvegarder leurs droits - d'autre part et surtout parce que le manifeste met l'accent notamment sur « les garanties fondamentales auxquelles ont droit les individus et les diverses communautés minoritaires, portant notamment sur l'organisation de la sécurité, sur le droit au travail sous toutes ses formes, sur la diffusion et la protection de la culture et de l'enseignement ».

LA VIE DU M.O.B.

Retenez - bien ces adresses :

SECRETARIAT GENERAL ET TRESORERIE CENTRALE DU M.O.B.
6, rue de Siam, BREST (Finistère)
C.C.P. : 19-61-98 Rennes

● Le Journal « L'AVENIR », B.P. 89, BREST (Finistère)
Abonnement annuel : 5 NF à verser au C.C.P. 11-22-86 Rennes

L'ACTION DES MILITANTS

a FINISTERE — Le Comité local de Brest a tenu sa réunion de février pour la première fois dans les locaux de notre nouveau siège social. Au cours de cette séance d'étude, le docteur Coutrot a brossé un tableau saisissant de la situation de 1960. Ce sujet devra être étudié à nos toute prochaines réunions d'aspects précis par des membres présents. En fait une enquête : le résultat, à l'issue de laquelle nous pourrons nous prononcer sur la ligne de défense de la minorité de M. Mercier dont les adhérents devraient avoir les tiraillements.

a ILLE-ET-VILAINE — Une réunion publique a été tenue à Rennes le 4 février à 20 h. 30 au Palais Saint-Georges à Rennes. Devant plus de 70 personnes, spécialement des militants, est intervenu Pierre Rainfray. Yann Poupinot, désormais en charge de la région de Rennes, a présenté son rapport qui devrait être publié prochainement. Nous en donnerons par ailleurs un compte-rendu. Des conversations avec des observateurs du P.S.U. ont également eu lieu. Le P.S.U. pourrait entrer comme parti au Front. Plusieurs adhésions sont venues grossir les effectifs de la seule réunion et de notre groupe d'Ille-et-Vilaine.

a LOIRE-ATLANTIQUE — Le numéro de janvier-février de notre journal M.O.B. de décembre, présentement entre la participation des délégations des départements voisins et d'ouvriers du Comité d'entreprise « Ateliers de Penhoët » au Rassemblement de Nantes à partir sur plusieurs données d'aujourd'hui et demain.

a MORBIHAN — Le 12 février, la section lorientaise du M.O.B. recevait à dîner, au siège de camaraderie des Bretons, sur l'île des Morbihannais. Craignant l'absence de moyens efficaces pour remédier aux carences propres qu'il est procédé à un recensement des effectifs présents. Dans sa section, invitation a été demandé que de toute urgence, l'Etat et les collectivités locales, prennent des mesures nécessaires pour remédier le retard sinon l'inutilisation de tant intellectuelle et professionnelle accessible. Ces mesures, qui devraient être prises dans le cadre d'une décentralisation administrative et économique régionale, témoignent d'une forte compréhension mutuelle encouragements et à poursuivre.

a TRESORERIE CENTRALE — Les C.C.P. de nos camarades Yves Briand, Jean Le Bihan, Jean Le Coz, Jean Le Gall, Jean Le Roux, Jean Le Roux, Jean Le Roux

Ce que les autres ont et que nous n'avons pas...

SI LA BRETAGNE FAISAIT PARTIE DES ÉTATS-UNIS

LA rue de Washington abrite le « second biggest administrative building in the world » — je me demande bien quel pays pouvait bien se trouver le premier ! — et, à quelques pas de là, la petite Elise une rue voisine — c'est dans ce building que me reçoit un haut fonctionnaire du gouvernement fédéral, affable, familier et cordial, dans un bureau élégamment, net et clair, aussi impersonnel et aseptisé que le sont généralement, habitués à l'anglais d'Europe, identifié d'abord avec quelque peine l'américain à l'accent coloré de mon interlocuteur :

— « Monsieur, me dit-il, je crois que nous pouvons couper court les préliminaires. Il est inutile de vous présenter que votre visite a été annoncée et que je connais l'objet. Les renseignements que je vais vous donner sont d'ordre public. Par contre rien de ce que je vais vous dire ne doit pouvoir vous laisser supposer un instant que le gouvernement de ce pays pourrait être favorable à une éventuelle requête de la Bretagne à faire partie des Etats-Unis. Ceci est du domaine de la haute politique et il ne m'appartient pas de le traiter ».

— « C'est bien ainsi que le problème se situe, dis-je, et je vous remercie de votre franchise. Puisque vous connaissez l'objet de ma visite, je vais vous dire que la Bretagne demandait par hypothèse et tâtonnait de faire partie des Etats-Unis, elle bénéficierait du même statut que celui de l'un quelconque des cinquante Etats qui forment la Fédération ? »

— « Très certainement. Il ne pourrait en être autrement. Les Etats-Unis n'ont pas de colonies ni de territoires administrés par le gouvernement fédéral. Même les îles de Porto-Rico et de Guam qui ne sont pas encore des Etats de l'Union, jouissent leurs propres parlements et s'administrent pratiquement elles-mêmes. Les seuls correspondants qu'entretient le gouvernement sont celles des Etats, exactement sont celles des Etats, exactement subdivisée en Comtés. Il existe aux Etats-Unis environ 3.000 Comtés répartis, inégalement d'ailleurs, entre les cinquante Etats. Ces Comtés correspondent assez bien aux cités et aux communes. Par sa population et sa taille la Bretagne devrait obligatoirement former le 51e Etat des Etats-Unis.

Les principes

« Quels sont donc les pouvoirs et les principes de base du chapitre de vos cinquante Etats ?

« Monsieur, me dit-il en souriant, droit et en théorie, étonnant de vos Etats est absolument souverain. Tandis qu'en France les circonscriptions territoriales et administratives secondaires ne possèdent que les pouvoirs que l'Etat veut bien leur déléguer, ici, c'est tout laisser exercer chez nous et c'est le gouvernement central qui ne possède que les pouvoirs que les Etats se sont mis d'accord pour lui déléguer. Les différents Etats peuvent donc tout faire, sauf ce qu'ont bien voulu expressément leur interdire ceux qui, à l'histoire des Etats-Unis en faveur de l'Etat Fédéral (1).

« La différence est en effet d'importance : c'était là et fait la situation de la Bretagne vis-à-vis de la France jusqu'à la Révolution. Nos ancêtres avaient voulu conserver la souveraineté « interne » de la nation bretonne et déléguer seulement au pouvoir central les matières bien précises et bien délimitées internationales... »

« Je n'objecte nullement et fait, croyez-le bien : tout cela a sérieusement été étudié par nos experts avant votre arrivée. Nous avons, comme vous le savez sans doute, été ballottés de « bêtises » en Europe en 1919 et en 1945 du fait de votre ignorance totale des problèmes européens que nous nous efforçons à présent de vous faire connaître tant bien que mal. C'est pourquoi je n'ai pas fait la structure administrative de l'ancienne France avait un caractère beaucoup plus fédéral que celle de la France républicaine qui a conservé les structures centralisatrices des anciennes Provinces. »

Les pouvoirs des autorités fédérales

« « Ne serait-il pas plus simple dans ces conditions que vous m'indiquiez d'abord quelles sont les attributions générales des autorités fédérales des Etats-Unis ? Par voie de conséquence, il me serait également plus facilement à déterminer l'étendue des pouvoirs exercés par chacun des Etats ? »

« « C'est en effet « l'approche » logique du problème. Dès le départ je doit vous dire qu'il y a eu une tendance constante, à mesure qu'augmentait la complexité de la vie moderne, à un renforcement des pouvoirs du gouvernement fédéral (2). »

« « La raison de cette évolution ne réside-t-elle pas dans le fait qu'à l'origine les liens qui unissaient les différents Etats étaient très lâches ? »

« « Incontestablement. Avant de former une Fédération les Etats-Unis n'étaient qu'une confédération d'Etats indépendants. Actuellement encore, les articles composant la Charte, celle adoptée le 15 septembre 1787, complétée par la Déclaration des Droits du 15 décembre 1791, et par divers amendements de moindre importance, dont le dernier en date a été adopté le 27 février 1951, ne prévoient pour le Président, élu pour quatre ans, que deux mandats de quatre ans. Il est également écrit et formellement interdit à celui-ci de créer à l'égard des citoyens des différences fondées sur la race, la couleur, la religion ou l'origine

LE PRÉSIDENT PLEVEN et la QUESTION BRETONNE

"Historiquement Nantes et son département sont bretons sans conteste"

POUR tous les Bretons, Nantes et le vaste département dont elle est le chef-lieu appartiennent à la Bretagne. Nous avons tous appris, sur les bancs de l'école, que la Bretagne avait été divisée, en 1790, en cinq départements : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Inférieure.

Le territoire de ces départements recouvre, en effet, exactement celui de la province de Bretagne, telle que l'avait connue l'Ancien Régime. Sur la demande de l'abbé de Sieyès, élu du Bas-Clergé de Tréguier en 1789, la Bretagne fit partie des cinq provinces dont le Comité de Constitution, qui portagea la France en 83 départements, respecta strictement les frontières.

Ceux d'entre nous qui connaissent l'Histoire n'ignorent pas non plus qu'Alain Barbe Torte, après avoir libéré la Bretagne des Normands, organisa, en 937, Nantes pour y prendre le titre de Duc. Ce titre se maintint dans la famille ducale jusqu'à la mort de la duchesse Anne, en 1514, qui épousa successivement Charles VIII et Louis XII. Nantes, ville de France et duchesse de Bretagne, c'est à Nantes, en effet, que, avant de mourir, que, dans un testament qui nous est parvenu, elle écrivit : **Historiquement, Nantes et son département sont donc bretons, sans conteste.**

Les liens économiques et affectifs restent étroits et nombreux entre Nantes et les Bretons. Nombreux sont ceux d'entre eux qui, d'une part, et le fond du Finistère, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine et d'autre part, et, particulier, l'arrondissement de Redon, les faubourgs d'une ville aussi bretonne que Redon, sont en Loire-Atlantique. Des milliers d'ouvriers originaires du Finistère, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, travaillent dans les chantiers de construction navale de Saint-Nazaire et les usines de Nantes...

Ceux d'entre nous qui connaissent l'Histoire n'ignorent pas non plus qu'Alain Barbe Torte, après avoir libéré la Bretagne des Normands, organisa, en 937, Nantes pour y prendre le titre de Duc. Ce titre se maintint dans la famille ducale jusqu'à la mort de la duchesse Anne, en 1514, qui épousa successivement Charles VIII et Louis XII. Nantes, ville de France et duchesse de Bretagne, c'est à Nantes, en effet, que, avant de mourir, que, dans un testament qui nous est parvenu, elle écrivit : **Historiquement, Nantes et son département sont donc bretons, sans conteste.**

Les liens économiques et affectifs restent étroits et nombreux entre Nantes et les Bretons. Nombreux sont ceux d'entre eux qui, d'une part, et le fond du Finistère, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine et d'autre part, et, en particulier, l'arrondissement de Redon, les faubourgs d'une ville aussi bretonne que Redon, sont en Loire-Atlantique. Des milliers d'ouvriers originaires du Finistère, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, travaillent dans les chantiers de construction navale de Saint-Nazaire et les usines de Nantes...

La déception bretonne

L'ARRÊTÉ du 13 juillet 1956, par quoi est octroyé le **« plan breton »**, était contresigné par douze ministres, alors que les huit principaux secrétaires d'État chargés, **« chacun en ce qui le concerne »**, de son exécution.

Une fois promulgué au **Journal Officiel**, le plan breton ne parvint avidé été pris au sérieux que par les seuls Bretons. Le ministère des Finances et des Affaires Économiques ne s'est jamais donné la peine de prévoir les crédits indispensables à sa réalisation. L'addition, de chaque budget a donné lieu, annuellement, aux marchandages traditionnels. Les difficultés d'équilibre budgétaire ont fait constamment remettre en cause les mesures les plus précises.

Et, en fait le premier motif de la déception breton, l'origine de ce que, à Paris, dans les milieux officiels, on nomme le malaise breton...

Ce ne fut pas le coup le moins rude porté à l'économie bretonne que la non-programme régional de développement, que général déposé par le gouvernement en juin 1958.

Le total des investissements prévus par cette loi, dépassait **1 271 milliards**, répartis sur les trois années 1960, 1961 et 1962 Sur cet énorme total, **deux milliards seulement** étaient attribués à la Bretagne pour la construction d'une cale sèche, permettant à l'industrie bretonne de réparations de navires d'accueillir des bâtiments de moins de 50 000 tonnes. Or, depuis, ces deux milliards ont été bloqués. En avril 1960, on discutait encore pour savoir si la cale serait pas engloutie par un deux flottant, vieux de plus d'un demi-siècle, dont Marseille ne voulait plus parce que son entretien était trop coûteux, qu'il était trop loin, disait-on, de la mer pour le bien utilisé. Et, en effet, ce bac sera en fait situé de quelques kilomètres à l'intérieur des terres, à Chantenay, sur la Loire, à 1962. Inexplicable, que la construction d'une cale sèche à Marseille aura été terminée.

L'effet de la loi-programme d'équipement économique général qui multiplie les investissements dans les régions du Nord, de Paris, de la Basse du Rhône, sera l'Est et dans celles de la Seine-et-Marne et une partie du département de l'Oise. **En demandant une loi-programme et un effort proportionnel à celui accordé à la Bretagne, nous ne faisons donc pas preuve d'égoïsme de la province** dont nous sommes originaires.

Le Breton n'est pas d'ailleurs en Europe un cas unique. De l'autre côté de la Manche, l'Écossais, fier de Galles ont pour commencé à se faire entendre. Ils ont problèmes économiques et sociaux particuliers, comparables à ceux des départements bretons. Le Parlement de Westminster a, lui aussi, voté de nets votoire d'au-delà des Alpes, des programmes d'équipement **le gouvernement français a ne l'aurait pour moi que des encouragements à ses efforts de développement** régional.

Et les pouvoirs publics reconnaissent que le problème breton n'est pas seulement économique. Il est aussi régional, moral, culturel et même politique. Il est, en effet, le problème de la survie bretonne dans le département du Finistère, de la vitalité à cause des qualités d'une race qui, depuis quinze siècles, que les déplacements de populations et les invasions de forces politiques ont fait de cette province un îlot d'exception. Les Bretons ne peuvent pas vivre le vaste travail pour la Bretagne, si le courant n'est pas renversé. **Économique, social, culturel, ceux qui commencent à placer leurs espoirs dans une réforme constitutionnelle, et administrative** (**régionalisation, qui transférerait à des organes régionaux : Directoires régionaux, Assemblées régionales, Exécutif régional, la responsabilité du développement de la région bretonne qui, comme la Corse, Bourbon, Ile-de-France, etc.**

Il faut oser le dire. Une grande partie de l'opinion bretonne est consciente de la gravité des problèmes qui se posent à son pays, que ce soit au ministère des Finances ou des Affaires Économiques, au ministère de l'Industrie, que général déposé par le gouvernement en juin 1958.

Le total des investissements prévus par cette loi, dépassait **1 271 milliards**, répartis sur les trois années 1960, 1961 et 1962 Sur cet énorme total, **deux milliards seulement** étaient attribués à la Bretagne pour la construction d'une cale sèche, permettant à l'industrie bretonne de réparations de navires d'accueillir des bâtiments de moins de 50 000 tonnes. Or, depuis, ces deux milliards ont été bloqués. En avril 1960, on discutait encore pour savoir si la cale serait pas engloutie par un deux flottant, vieux de plus d'un demi-siècle, dont Marseille ne voulait plus parce que son entretien était trop coûteux, qu'il était trop loin, disait-on, de la mer pour le bien utilisé. Et, en effet, ce bac sera en fait situé de quelques kilomètres à l'intérieur des terres, à Chantenay, sur la Loire, à 1962. Inexplicable, que la construction d'une cale sèche à Marseille aura été terminée.

L'effet de la loi-programme d'équipement économique général qui multiplie les investissements dans les régions du Nord, de Paris, de la Basse du Rhône, sera l'Est et dans celles de la Seine-et-Marne et une partie du département de l'Oise. **En demandant une loi-programme et un effort proportionnel à celui accordé à la Bretagne, nous ne faisons donc pas preuve d'égoïsme** dont nous sommes originaires.

Le Breton n'est pas d'ailleurs en Europe un cas unique. De l'autre côté de la Manche, l'Écossais, fier de Galles ont pour commencé à se faire entendre. Ils ont problèmes économiques et sociaux particuliers, comparables à ceux des départements bretons. Le Parlement de Westminster a, lui aussi, voté de nets votoire d'au-delà des Alpes, des programmes d'équipement **le gouvernement français a ne l'aurait pour moi que des encouragements à ses efforts de développement** régional.

Et les pouvoirs publics reconnaissent que le problème breton n'est pas seulement économique. Il est aussi régional, moral, culturel et même politique. Il est, en effet, le problème de la survie bretonne dans le département du Finistère, de la vitalité à cause des qualités d'une race qui, depuis quinze siècles

PIERRE MOCAER

UN DEMI-SIÈCLE D'ACTION BRETONNE

PIERRE MOCAER, Président de Kendalc'h et de la Fondation Culturelle Bretonne, qui vient de nous quitter en ce froid mois d'hiver, emporte avec lui le regret des militants bretons de toute obédience, pour lesquels il était à la fois un ami et un camarade de combat. Entre dans la vie bretonne quelques années avant la première guerre mondiale, il était un des derniers à faire le lien entre la génération des « anciens », de l'Estourbeillon à Taldir, génération aujourd'hui presque toute entière disparue, et celle, plus jeune, qui fit ses premières armes entre les deux guerres...

Secrétaire de Brediah ar Breñoneg, Pierre Mocaër fut, dans les années 10 un des premiers compagnons de Loeiz Herrieu, Mellac, Le Diberder, Dupuy... Et depuis cette époque il n'est guère de revue ou de journal d'inspiration bretonne auquel il n'ait collaboré, guère de sociétés régionalistes et culturelles auxquelles il n'ait apporté son appui. Son nom et le témoignage du rôle qu'il a joué dans le mouvement breton durant un demi-siècle se retrouvent en feuilletant les collections de toutes les publications bretonnes, depuis « Buhez Breiz » qu'il avait fondée au lendemain de l'autre guerre, jusqu'à « Breiz » qu'il animait encore au moment de mourir, en passant par « Dihunamb », « Mouez ar Vro » « Feiz Ha Breiz », « Arvor », « la Bretagne »...

Attiré surtout par la défense de notre patrimoine culturel menacé, il fut un des premiers à attirer l'attention sur la manière différente dont était traitée la langue galloise, respectée, encouragée et enseignée par le gouvernement britannique, et la langue bretonne, systématiquement combattue et proscrite des écoles et de la vie publique par le gouvernement français. Son petit livre, « L'enseignement bilingue au Pays de Galles », qui date déjà de 1915, peut être considéré comme la première tentative à « l'internationalisation » de la question bretonne. Il contribua à montrer le chemin à tous les militants qui, de plus en plus nombreux entre les deux guerres, allaient puiser dans le droit des gens et les comparaisons internationales des arguments en faveur de leur cause.

Figure familière des Congrès et réunions bretons, du Gorsedd à l'U.R.B., du Bleun Brug à l'Adsao et à Ar Brezoneg Er Skol, où ses interventions étaient toujours remarquées, Pierre Mocaër était aussi un habitué des Congrès Interceltiques dont il fut pendant de longues années le représentant en Bretagne. Il était avec Taldir le militant breton le plus connu des Celtes d'outre-mer, et beaucoup de nos amis communs au Pays de Galles, en Irlande et en Ecosse, ressentent aujourd'hui sa perte aussi douloureusement que nous la ressentons.

Conseiller général du Finistère pendant quelques années, il fut le défenseur au sein de l'assemblée départementale de toutes les causes bretonnes et notamment de celle de l'enseignement du breton dans les écoles. Aussi fut-il l'un des premiers à encourager et soutenir l'action d'Ar Brezoneg er Skol, à lui prêter l'appui de son autorité et à participer à ses campagnes et à ses réalisations.

Pierre Mocaër apportait à toutes ces tâches et à tous ces contacts humains sa grande aisance d'homme du monde, la profondeur de sa culture, son extraordinaire don des langues, et son inlassable dévouement à la cause de la Bretagne. De tempérament conciliateur et diplomate, il cherchait en toute occasion à jeter des ponts entre les hommes et les tendances. Ne se reconnaissant pas d'ennemis lorsque la cause bretonne était en jeu, il ne se refusait, comme l'abbé Perrot, à aucun contact : l'histoire dira peut-être le nombre de querelles qu'il a apaisées, le nombre d'anciens amis qu'il a reconciliés pour le plus grand profit de notre cause commune.

Pendant la période douloureuse de l'occupation, il apporta au Comité Consultatif de Bretagne, dont il avait été nommé membre, un concours

(Actualités Mondial-Photo)

précieux. Cela lui fut reproché plus tard. Mais Pierre Mocaër, fidèle à ses convictions de toujours, pensait avec beaucoup d'entre nous que la défense des droits de la Bretagne ne pouvait souffrir aucune interruption. On ne put rien cependant contre cet homme intègre et loyal, apôtre bien connu du rapprochement avec les Iles Britanniques. Il n'hésita pas à éclairer les membres de la Délégation Galloise qui enquêtèrent en Bretagne en 1947 sur les injustices d'une répression qui avait réduit à néant nombre de réalisations auxquelles il avait participé, et frappé injustement nombre de ses amis. Assistant quelques mois plus tard au Congrès Interceltique de Dublin il se préoccupa, au cours d'une visite personnelle au Président de Valera, du sort des réfugiés politiques bretons en Irlande. Car ce militant fidèle était aussi un homme de cœur aux profondes qualités humaines n'avaient d'égales que la dévotion qu'il portait à son pays, à sa foi, à ses amis..

C'est cette fidélité inébranlable à ses convictions, plus encore peut-être que la réputation de sa souriante diplomatie et que sa longue expérience de militant breton, qui le porta quelques années plus tard à la tête de Kendalc'h et de la Fondation Culturelle. Il y laisse un grand vide et il sera difficile de le remplacer. Du moins continuera-t-il, de l'éternité où il est aujourd'hui plongé, à guider son successeur sur la route droite qui fut la sienne et nous aidera-t-il tous, nous qui fûmes ses compagnons, à approfondir le sillon qu'il n'avait pas fini de creuser...

Y. F.

ACHETEZ des PRODUITS BRETONS !

FAVORISEZ LES ANNONCEURS DE L'AVENIR

— NANTES — capitale bretonne

DEPUIS la crise mondiale de la construction navale, crise dont nous avons souvent évoqué ici les conséquences, la Loire-Atlantique s'est émue de la récession qui la touche. Les élites locales se sont enfin éveillées et les organismes responsables de l'économie départementale ont pris conscience du problème et de ses exigences.

Les premier cri d'alarme a été lancé par la C.F.T.C. en septembre 1959 dans un « Rapport syndical pour le développement économique en Loire-Atlantique ». Depuis, plusieurs plaquettes ont vu le jour, tant de la part du Comité d'Expansion Loiré-Atlantique — Vendée (C.E.L.A.V.) que de la Chambre Syndicale des Industries Mécaniques et Connexes de la Région Nantaise, sans oublier les études d' « Enquêtes et Humanisme ». La dernière en date (janvier 1961) s'intitule « Nantes Métropole Occidentale ». Elle a été réalisée sous la direction du C.E.L.A.V. avec la collaboration des différents organismes publics, patronaux, syndicaux

C'est une brochure luxueuse, très bien faite, abondamment illustrée et sobre en texte. Pas de mots inutiles, des chiffres, des réalisations, des photos, des cartes. Le but de cette plaquette, tirée à des milliers d'exemplaires et distribuée dans toute la France, voire même à l'étranger, est de signaler aux industriels les énormes avantages qu'ils ont à s'installer dans la région. Nantes leur offre, en effet, « une métropole moderne spacieuse dont la situation géographique est favorable à l'exportation et à l'importation », toutes les sources d'énergie moderne, l'eau à volonté, une infrastructure industrielle, commerciale et financière solide, une main-d'œuvre abondante et qualifiée, de multiples établissements de formation professionnelle, supérieure... sans compter les avantages fiscaux et financiers attribués aux « zones spéciales de développement », trois zones industrielles, et bien d'autres avantages dont la nomenclature serait fastidieuse. Il ne faudrait cependant pas oublier l'aspect accueillant de notre région, la douceur du climat et les commodités de loisir

Mais, ce que cette plaquette ne dit pas c'est la place prépondérante de Nantes dans l'économie de l'Ouest, les attaches solides qui lient la Loire-Atlantique au reste de la Bretagne, et pas seulement à la Vendée du Nord ou au Choletais. C'est ce qui ressort également de l'étude menée par « Enquête et Humanisme » (numéro 128, septembre-octobre 1960) qui constate « que la zone de développement axée sur le complexe industriel et urbain de Basse-Loire et (qui) s'étend de Saint-Nazaire à Cholet, intéresse au minimum 8 départements : les « quatre » départements bretons, la Mayenne, le Maine-et-Loire, la Loire-Atlantique et la Vendée soit 54.757 km2 et 4.238.000 habitants ». Dans cette région économique, il convient de distinguer les 5 départements bretons, plus le Choletais et la Vendée du Nord de la Vie, qui effectivement sont rattachés à Nantes en première ligne

De fait, la création d'une industrie de base en Basse-Loire intéresse l'ensemble breton, comme le faisait récemment remarquer un communiqué de l'Union Départementale C.F.T.C. Formulons le vœu que cette plaquette contribue efficacement au développement industriel de notre pays et travaille ainsi, en dépit du manque signalé, au développement et au bien-être de la Bretagne tout entière.

Tugduai KALVEZ.

LA LOIRE-ATLANTIQUE *BOUGE !*

Il ne se passe pas de semaines sans que la presse locale ne publie des informations qui pour n'avoir pas l'intérêt du Congo ou de Vénusik pour le lecteur moyen, n'en sont pas moins révélatrices de ce que sont réellement les habitants de la Loire-Atlantique.

Prenons donc notre excellent confrère Presse-Océan *et parcourons-le. D'abord en annonçant l'ouverture de la Foire aux Vins du Val de Loire, au Mans, il prend la précaution de spécifier qu'il s'agit là d'une manifestation d'une centaine d'exposants de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.*

Le regretté Gabory avait expliqué un jour à un super-préfet angevin que le « muscadet » ne se buvait pas dans le même verre que le Bourgueil ! Il ne pouvait donc être question donc de modifier pour le vin cette appellation « Val de Loire » que d'autres...

Quelques jours plus tard, on apprend la création d'une « Fédération des Unions de Commerçants de Loire-Atlantique ». Qu'ont décidé nos honorables commerçants ?

Ma foi, rien de plus que la fondation d'une fédération départementale qui sera aussitôt réunie avec les fédérations des autres départements bretons au sein d'un Groupement Régional ainsi défini à cinq. Voilà qui va constituer une réponse de poids à l'enquête de La Vie Bretonne *sur l'appartenance de la Loire-Atlantique à la Bretagne, et ses rapports avec ses voisins.*

Enfin, dans Presse-Océan *du 17, on lit que le Comité Régional du Tourisme « Bretagne », au moment de réaliser une mission de propagande à travers l'Allemagne et la Suisse, a inclus dans la composition de sa mission des représentants du syndicat d'initiative de Le Baule et de la « Kevrenn de Nantes ».*

S'il est certain que Baulois et Nantais n'ont pas refusé de représenter la Bretagne, il est non moins certain qu'à Aix-la-Chapelle, Wuppertal, Dusseldorf, Karlsruhe, Zurich, Biel ou la Chaux de Fonds, on sait bien que la Bretagne a ses portes aux ponts d'Ancenis. Aussi le Comité Régional eut été très mal à l'aise à la première question posée sans représentants de Loire-Atlantique !

Ces manifestations quotidiennes valaient bien d'être portées à la connaissance des lecteurs de feuilles d'arrondissements cantonnées à Fougères ou Chateaulin !

UN LECTEUR NANTAIS.

Le congrès des fédéralistes européens

Le 11e Congrès ordinaire de l'U.F.C.E. (Union Fédéraliste des Communautés Ethniques européennes) se tiendra à Bruges, Flandre belge, les 25, 26, 27 et 28 mai ; séance d'ouverture le 25 mai, à 16 heures.

Le programme du Congrès va être réclamé par les intéressés au être réclamé par tous intéressés au Secrétariat général.

Les délégués et observateurs des organisations membres ou correspondantes ainsi que tous les invités sont priés d'annoncer leur participation le plus tôt possible au Secrétariat général en indiquant leurs désirs relatifs au logement à Bruges. Secrétariat général à Rolfsgaard, Rungsted Kyst, Danemark.

La Croix

la grande inquiétude de la Bretagne

série d'études

ÉCONOMIQUES - SOCIALES - CULTURELLES

dans

LA CROIX QUOTIDIENNE

DU 20 MARS AU 23 AVRIL

La leçon d'une vie

(Suite de la première page)

fait vraiment partie de l'héritage breton, le salut de la Bretagne exige que nous nous débretonnisions sur ce point. Pierre Mocaër, qui avait été dans sa jeunesse un « Breton de Paris », aimait à dire que cette période de sa vie lui avait appris à voir plus large, sans pour autant altérer sa personnalité. Son efficacité aurait été incomparablement plus grande s'il avait été davantage suivi et soutenu. Mais il a su former des jeunes, qui vont maintenant détenir dans leurs mains le destin de la Bretagne.

P. L.

M. BURON EST PERPLEXE...

PAS NOUS !

L'hebdomadaire **La Vie Française** du 20 janvier 1961 rapporte certains propos du ministre des Travaux publics et des Transports, M. Robert Buron.

« **Convient-il**, se demande le ministre, **de masser les investissements dans les régions les plus aptes à affronter la compétition internationale, ou faut-il au contraire donner de nouvelles chances aux départements du « désert français » là où les investissements ne sont pas immédiatement rentables. En d'autres termes, faut-il jouer le Marché commun ou l'expansion régionale ? Telle est l'option permanente devant laquelle je me trouve placé.** »

Si le problème se pose effectivement ainsi, M. Robert Buron a raison d'être perplexe. Le Marché commun favorise effectivement surtout le Nord et l'Est, ainsi que l'axe du Rhône. Mais le rôle de l'Etat n'est-il pas de veiller au bon équilibre du pays ? De faire en sorte que les chances de certains profitent à tout le monde ?

Aujourd'hui, on recueille les fonds publics sur l'ensemble du territoire français, par l'impôt ou par tout autre moyen. Mais on les concentre en priorité dans les régions déjà prospères, pour qu'elles le soient plus encore, afin qu'elles affrontent mieux le Marché Commun. Continuons encore pendant cinq ou dix ans dans cette voie, et, l'activité économique de la France étant concentrée à 75 % dans le Nord et l'Est, la France sera devenue l'exemple-type du pays déséquilibré.

Il n'y a donc pas d'hésitation à avoir. Il faut que tout le monde profite de l'expansion. C'est le rôle de l'Etat d'y veiller, y compris des ministres.

A tous nos correspondants

Nous rappelons à tous nos correspondants, réguliers et occasionnels, que leurs articles, communiqués, publicités, etc... doivent être postés sans faute AVANT LE 20 DE CHAQUE MOIS pour insertion dans le numéro suivant. Merci.

Imprimerie spéciale de « L'AVENIR »

Le responsable de la publ : Pierre LOQUET.